



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le vendredi 4 décembre 2020 à 11 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, et M^e Geneviève Leduc greffière, ainsi que Jean Boileau, Laurence Gillot, Alain Leclerc et Yvan Moreau.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2020-679

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2020-680

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE
LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU
INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau inc. se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CHAGNON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière ainsi que la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE lors du renouvellement de la convention collective des cols bleus de Gatineau, la Ville s'est engagée à convertir 15 postes temporaires en 15 postes réguliers :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RENÉE AMYOT**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2020-783 du 8 décembre 2020, ce conseil accepte de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

Service des travaux publics

- Créer un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-501) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-026) en période estivale et (STP-CAD-009) en période hivernale;
- Créer un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-502) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-021);
- Créer trois postes d'opérateur C (postes numéros STP-BLE-503, STP-BLE-504 et STP-BLE-505) situés à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-025) en période estivale et (STP-CAD-021) en période hivernale;
- Créer un poste de journalier II (poste numéro STP-BLE-506) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Division aqueduc, égouts et drainage de surface du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-014);
- Créer un poste d'ouvrier de réseau (poste numéro STP-BLE-507) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Division aqueduc, égouts et drainage de surface du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-014);
- Créer un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-508) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division Voirie du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-009) en période estivale et (STP-CAD-025) en période hivernale;
- Créer un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-509) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Division de la voirie du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-009) en période estivale et (STP-CAD-013) en période hivernale;
- Créer un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-510) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau (poste numéro STP-CAD-026) en période estivale et (STP-CAD-009) en période hivernale;
- Créer un poste de journalier I (poste numéro STP-BLE-511) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Hull (poste numéro STP-CAD-056) en période estivale et (STP-CAD-084) en période hivernale;
- Créer deux postes d'opérateur C (postes numéros STP-BLE-512 et STP-BLE-513) situés à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Hull (poste numéro STP-CAD-056) en période estivale et (STP-CAD-084) en période hivernale;

- Créer un poste de journalier II (poste numéro STP-BLE-514) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Division aqueduc, égouts et drainage de surface du secteur d'Aylmer (poste numéro STP-CAD-016);
- Créer un poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-515) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur d'Aylmer (poste numéro STP-CAD-048) en période estivale et (STP-CAD-102) en période hivernale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CM-2020-682

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 06.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière